

Cette *Peregrinatio* est donc, de toute évidence, le libelle dont parle Mameranus dans une requête adressée au Conseil Privé, pour obtenir le privilège de pouvoir imprimer un ouvrage d'un certain Jean Heseus, *De Mirabilibus Indiae atque Aethiopiae*, qui a été examiné et approuvé par le curé de sainte Gudule (à Bruxelles). Le « congé de pouvoir imprimer le livre » lui ayant été octroyé le 28 février 1564, 1565 n. st., Nicolas put le livrer à l'impression, en en modifiant le titre.

La supplique (I) nous apprend que notre poète lauréat devait alors se trouver, pécuniairement, dans une situation plutôt difficile : il demande que les conseillers lui accordent sans retard l'octroi sollicité, autant à cause de l'approche du Nouvel An, qu'à cause de la pauvreté et de la détresse qui l'accablent au plus haut point : . . . *ut in hoc breviter expedire Mameranum dignentur, tum ob tempus novi anni nimis serum, tum ob angustiam et egestatem qua jam summa premitur.*

* * *

Nicolas Mameranus avait deux frères, Thomas et Henri.

De Thomas nous savons peu de chose. Son nom figure dans le diplôme d'armoiries octroyé par Charles-Quint à Nicolas, le 22 octobre 1555, qui accordait cette distinction également à ses deux frères.

Peu après, il adressa au roi d'Espagne, Philippe II, un mémoire sur les fortifications de Luxembourg et de Thionville, avec deux plans annexés. Ainsi que l'expliquait son titre, le factum, actuellement conservé à la Bibliothèque de l'Escurial, près de Madrid, décrivait l'état de ces places et indiquait les meilleurs moyens d'en augmenter la puissance : *Instructio et ratio chartarum in plano delineatarum munitionis Lucemburgi et Theumvillae oppidorum, sicuti jam sunt munita et quemadmodum existimantur ulterius meliusque muniri posse. Per Thomam Mameranum, civem Lucemburgensem, ad Serenissimum Catholicumque Principem Philippum, Hispaniarum Regem.*

Précédé d'une dédicace au roi, le mémoire est suivi d'une lettre, signée *Nicolaus Mameranus ab Lucemburgo, poeta laureatus*, où une récompense est demandée pour l'auteur et où Nicolas recommande au souverain ses neveux, au nombre de trois, pour l'un ou l'autre bénéfice ecclésiastique (2).

Ainsi que nous l'avons dit, au début de cette notice, ce Thomas Mameranus, bourgeois de Luxembourg, ne peut être autre que Thomas Wagner ou Charelier, inscrit sur la liste des habitants de la ville, dans la rue de l'*Acht* (l'actuelle Grand'Rue) en 1541, 1552/53 et 1561.

Il ne nous est pas possible de préciser si les trois neveux recommandés par Nicolas à Philippe II étaient les fils de Thomas ou de Henri, mais nous sommes porté à croire que leur père était Thomas : en tout cas, l'un d'eux devait être ce *Petrus Mameranus adolescens*,

1) Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, Conseil Privé, Imprimeurs, carton L

2) GACHARD, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, Notices et extraits*, 1875, pp. 597 et 598. Il serait certes très intéressant de posséder à Luxembourg copie du mémoire et des plans.